

**Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**Amiens, le 21 mars 2019**

Reçu au SIEP du Santerre

le : 27 MARS 2019

MONSIEUR LE PRESIDENT  
SANTERRE SIEP  
BUREAU DDE  
1 RUE D'ASSEL  
80170 ROSIERES EN SANTERRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

**SANTERRE SAEP**

---	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00103246		Prélevé le : vendredi 22 février 2019 à 11h51
Unité de gestion		0089	SANTERRE SAEP	par : VINCENT DELATTRE - LDAR
Installation	UDI	000967	DEMUIN UDI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000001758	CENTRE BOURG	
Localisation exacte			MR MATIFAS 7 BIS RUE PRINCIPALE	
Commune			AUBERCOURT	

**Analyse laboratoire**

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE 0204

Type de l'analyse : PCLAT

Code SISE de l'analyse : 00103358

Référence laboratoire : H\_CS19.2170.2

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

**DIVERS MINERAUX**

Perchlorate

5,9 µg/L

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00103246)**

L'analyse a révélé la présence de perchlorate dans une concentration comprise entre une valeur strictement supérieure à 4µg/l et une valeur inférieure ou égale à 15µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Pour la Directrice Générale et par délégation,  
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

  
Magalie Lemoine

**BULLETIN D'ANALYSE A AFFICHER EN MAIRIE**